
I - COMMISSION GENERALE

Bilan 2012 d'activité du Conseil lyonnais pour le respect des droits (CLRD)

M. LE MAIRE : Mes chers Collègues, nous nous réunissons aujourd'hui en commission générale. Je déclare donc cette commission ouverte.

Son ordre du jour est consacré à la présentation du bilan d'activité 2012 du Conseil lyonnais pour le respect des droits (CLRD).

Je souhaite la bienvenue à M. Bernard Husson, Président délégué du CLRD.

M. HUSSON Bernard : Composé d'élus et d'une quarantaine d'associations, le Conseil Lyonnais pour le Respect des Droits a pour objet de veiller au respect de la dignité de la personne humaine dans la Cité. Sa raison d'être n'est pas seulement d'analyser mais également de proposer. Il assure notamment la mission de veille et d'alerte prévue par l'article 27 de la Charte européenne des Droits de l'Homme dans la Ville, signée par la Ville de Lyon, en juin 2002.

Une dynamique d'ouverture

Le Conseil Lyonnais pour le Respect des Droits est une plateforme /carrefour ouverte à toute institution dont l'objet direct ou indirect est la défense et la promotion des droits humains et le respect de la dignité des personnes : associations, institutions politiques, organisations administratives et techniques.... Il est l'expression d'une volonté collective de dépasser les différences d'opinion, de sensibilité et d'origine, autour des valeurs partagées.

En cela le Conseil Lyonnais pour le Respect des Droits est :

- Un espace privilégié de rencontres et de débats entre les élus et les associations à partir de leur expérience et de leurs compétences en matière de défense et promotion des droits de l'homme dans la cité.

- Un lieu d'amplification et d'interpellation pour toutes les questions et sur toutes les situations touchant au respect des droits et à la dignité,

- Une instance d'information pour contribuer à la diffusion du respect des droits de l'Homme et pour inciter les organisations collectives à agir dans leur respect.

L'évolution du Conseil Lyonnais pour le Respect des Droits résulte de longues consultations et débats engagés en son sein. Elle impacte :

- son fonctionnement

- le contenu de ses activités.

- 1- Fonctionnement du Conseil Lyonnais pour le Respect des Droits

- * Accueil de nouveaux membres.

Au cours de l'année 2012, sept nouvelles associations ont été accueillies comme membres. Leur objet social couvre des secteurs d'action très différenciés : culture, enfance maltraitée, jeunes exclus...

- * Elargissement du bureau et révision du règlement intérieur

Le nombre de membres associatifs élus au bureau a été porté de 6 à 8, afin d'élargir les domaines d'action représentés. La durée du mandat a été portée à deux ans (un an auparavant), renouvelable une fois (sans limitation auparavant).

Cette disposition s'est accompagnée d'une reprise du règlement intérieur, en cours d'adoption, afin de mieux répondre à :

- la diversité des associations membres et à son ouverture vers de nouvelles associations,

- la prise en compte de nouvelles thématiques portées par la société (droit des femmes, droit d'accès à différentes formes de culture, protection de la jeunesse...),

- une plus grande collégialité de la gouvernance,

- * Des Assemblées Plénières thématiques et ouvertes

Les réunions mensuelles de l'Assemblée plénière se répartissent selon un rythme d'une assemblée où sont présentés les travaux des groupes de travail pour trois Assemblées qui travaillent sur des questions qui font l'objet d'une veille ou d'une alerte. Sont invitées à ces assemblées des organisations non membres mais dont l'objet social est en adéquation avec les thèmes de travail retenus.

- * Organisation des groupes de travail

Après décision de création par l'Assemblée Plénière, un groupe de travail se doit de définir :

- un/des objectif(s) concret(s) mesurable(s),

- une méthode de travail rigoureuse,

- une échéance pour atteindre le ou les objectifs,
- le noyau «dur» de participants comportant un nombre significatif d'associations ou de personnes ayant une expérience sur le thème, objet du groupe de travail,
- la valorisation des travaux réalisés et des résultats acquis.

* Charte de valeurs

Depuis près d'un an, le Conseil Lyonnais s'est doté d'une charte de valeur. Son objet est d'explicitier le positionnement du Conseil Lyonnais, d'affirmer l'importance d'un travail en commun et de définir les valeurs partagées par ses membres. Elle a été adoptée lors de l'Assemblée Plénière du 13 mars 2012 et ratifiée par toutes les associations membres (sauf une).

* Communication, recherche d'une cohérence.

Une nouvelle charte graphique a été définie dans le but de renforcer l'identité et la personnalité du Conseil Lyonnais. Elle donne une cohérence à l'ensemble de ses outils de communication quel que soit l'objet du document et les publics visés.

Le site Internet :

La mise en service du nouveau site Internet devrait intervenir au cours du premier trimestre 2013 : rénovation de la présentation, offre élargie d'informations, vie des droits de l'homme dans la cité...

* Contenu des activités

- Les Assemblées Plénières

Leur contenu a alterné entre compte rendu des travaux des commissions de travail et débats sur des sujets d'actualité.

- Janvier 2012 : Politique et action du Centre communal d'action sociale. Présentation par la ville de Lyon et débat sur des points faisant objet de difficultés (ex : domiciliation pour les personnes sans adresse).

- Février 2012 : suite du débat sur la laïcité (engagé en 2011). Présentation de Un cas d'expérience : les cantines scolaires à Lyon par M. Yves Fournel, Adjoint à la Petite enfance. Débat sur la méthode de construction de la solution adoptée.

- Mars 2012 : adhésion de nouveaux membres ; débat et vote de la Charte de valeurs, premiers travaux sur le règlement intérieur relatif aux modes d'élection des membres associatifs du bureau.

- Avril 2012 : élection des membres associatifs au bureau, présentation des travaux des groupes de travail.

- Mai 2012 : suite du débat sur la laïcité. Quelles réponses laïques et républicaines aux événements qui se sont déroulés à Montauban et Toulouse ? Intervention de Gilles Kepel.

- Juin 2012 : Hébergement et logement des plus pauvres, pistes pour mettre en œuvre des réponses. Intervention de Christophe Robert de la Fondation Abbé Pierre suivie d'un débat sur les moyens d'actions.

- Septembre 2012 : La situation des Chibani-a-s. avec intervention de Marie-Noëlle Frery (Barreau de Lyon) et Mohamed Ouechkradi (collectif Justice et Dignité pour les Chibani-a-s) suivie d'un débat sur les approches à développer pour répondre aux attentes de ces personnes.

- Octobre 2012 : L'effectivité des droits culturels - identité, droits, libertés et responsabilités. Intervention de M. Patrice Meyer-Bisch (Institut interdisciplinaire d'éthique et de droits de l'homme, Fribourg, Suisse). Débats sur le champ des droits culturels;

- Novembre 2012 : La situation des Roms, information sur leur situation, comment agir ? Intervention à partir de l'expérience d'associations et d'élus en contact avec ces populations. Débats et interrogations mutuelles à partir des collaborations / pratiques différentes

- Décembre 2012 : adhésion de nouveaux membres, révision du règlement intérieur, travaux des groupes de travail.

- Les travaux des groupes de travail

Les travaux réalisés :

. Droit de vote des étrangers non communautaires

Suite à l'élection présidentielle, le groupe de travail a repris une activité temporaire pour adresser aux parlementaires nouvellement élus le livret «Les résidents étrangers : citoyens à part entière et pas entièrement à part

. Accès aux soins

La commission continue à recenser les dysfonctionnements sur les ouvertures de droits et d'accessibilités aux soins.

Le groupe a récemment rencontré :

- les responsables de l'URPS de Lyon (Union Régionale des Professionnels de Santé), branche médecins libéraux, afin de voir comment faire reculer «les refus de soins» de la part de certains médecins,

- la direction de la CPAM Lyon afin d'améliorer le partenariat au sujet du parcours d'ouverture des droits.

Le groupe participe au Comité de Pilotage de la PASS (Permanence d'Accès aux Soins de Santé). Il y fait remonter les difficultés vécues par les personnes orientées par les associations, ce qui permet aussi de mieux connaître les évolutions mises en place par ce Comité pour la PASS de l'Hôpital E. Herriot et les avancées à l'Hôpital Femmes Mères Enfants et au Vinatier.

. Garde à vue

Fin 2011, le livret « Les citoyens face à la garde à vue » a été rédigé.

Sa publication a donné lieu le 14 mars 2012 à une conférence débat sur le thème «Réforme de la garde à vue : un an après» à laquelle ont participé, en qualité d'intervenants :

- Jacques Beaume, Procureur Général près la Cour d'Appel de Lyon
- Frédérique Penot-Paoli, vice-Bâtonnier du Barreau de Lyon.

Le groupe ayant achevé ses travaux ne se réunit plus. Toutefois, une prolongation de ses travaux est envisagée par une conférence faisant le point sur la situation de la garde à vue à ce jour.

Des travaux dont l'objet a évolué

Culture

Deux axes de travail émergent pour la période 2012/13. D'une part «Les conditions de la participation de tous à la vie culturelle et aux politiques publiques qui la facilitent», d'autre part «l'exercice effectif des droits culturels». Pour cela le groupe met en place :

un suivi des initiatives culturelles soutenues par le Conseil Lyonnais pour le Respect des droits : multiplication des workshops ; Biennale hors les normes...

- un suivi des travaux menés sur l'agglomération sur la question des droits culturels

- la poursuite des actions sur les questions de l'accessibilité, de la tarification et des horaires de l'offre culturelle lyonnaise.

- un partage d'information et échanges sur des sujets d'actualité, en lien avec un invité (une réunion sur deux).

Justice

Le groupe prison (anciennement groupe « Justice ») a donné priorité à sa participation au débat sur la récidive lancé par le Ministère de la Justice, à partir de la question suivante : «En quoi les alternatives à l'emprisonnement sont susceptibles de réduire la récidive ?». Pour ce faire, il auditionne des personnes qui participent aux décisions de justice ou à leur application ou sont présentes dans les prisons dans le département : magistrat; juge d'application des peines, parquet, avocats gardiens de prisons, aumôniers, SPIP (service de probation insertion pénitentiaire), anciens prisonniers, juge d'application des peines.... Ces auditions terminées un «débat/partage» ouvert sera organisé sur la question de la récidive avant transmission à la Chancellerie. Une publication pourrait être envisagée au terme du travail.

Outre ce travail, le groupe continue de suivre la situation dans les établissements pénitentiaires du Rhône. Il a participé activement en relation avec le Groupe Local de Concertation Prison - GLCP - à animer la journée nationale des prisons le 24 novembre sur le thème «Prison, ce n'est pas la peine d'en rajouter»

Des travaux en phase de démarrage

Groupe Roms

L'accent sera mis sur l'analyse d'actions qui visent à «stabiliser» les populations Roms, à favoriser leur intégration dans le tissu social et institutionnel, à leur permettre d'accéder aux services publics... Le but est d'en tirer des enseignements pour proposer des solutions respectueuses des droits de chacun. Pour ce faire, il sera :

- étudier des actions qui sont menées en direction des populations Roms,

- auditionner des personnes (ou structures) ayant une responsabilité directe ou indirecte sur la définition de politiques qui touchent les populations Roms

Ce travail sera complété par :

- un suivi de la circulaire qui exige un délai entre le rendu d'un arrêt et son exécution pour mettre en œuvre des solutions en cas d'expulsion d'un bidonville ou d'un squat;

- un suivi des lieux où existent des bidonvilles, comprendre pourquoi certains perdurent dans le temps.

Droits des femmes

Deux résultats sont poursuivis :

- faire connaître le parcours des femmes victimes de violence dans le but d'alerter sur les dysfonctionnements observés dans les lieux qui sont en charge de leur accueil,

- négocier quelques logements disponibles en urgence, pour accueillir des femmes victimes de violence et qui n'ont plus de lieux de vie.

Ce travail sera fait en coordination avec les Adjointes compétentes.

- Les Collectifs

Le Collectif des «Morts sans toi(t)»

Au cours de l'année écoulée, le collectif des «Morts sans toi(t)» a eu connaissance de la disparition, dans l'isolement, de 62 personnes, que ce soit chez elles, à l'hôpital, dans la rue, en détention, dans un foyer ou un squat. Comme chaque année depuis 2003, un hommage leur a été rendu à l'Hôtel de Ville de Lyon, le 2 octobre en 2012, suivi le lendemain d'un recueillement au cimetière de la Guillotière.

Depuis deux ans, le nombre de morts isolés s'est fortement élevé, signe d'une dégradation accentuée de la situation des personnes isolées.

Avec leur participation aux inhumations, les membres du Collectif participent:

- à la recherche des familles avant les obsèques, l'identification des corps sous X, etc.

- à l'information des familles qui apprennent le décès d'un proche des mois plus sur les conditions et le lieu d'inhumation de leur proche,

- à l'état des terrains généraux des cimetières, en lien avec les élus et services en charge de ces questions. Il a ainsi directement contribué à la remise en état du terrain général du cimetière de la Guillotière en juillet 2012.

Le «Réseau des observateurs des comparutions immédiates»

Le collectif a publié son rapport pour les années 2010/2011. Avec ce troisième rapport, les principales questions émergeant de l'observation des procès ont été soulevées et transmises aux institutions compétentes. Aussi ce collectif n'a pas jugé nécessaire de proroger ses activités.

Les manifestations co-organisées

Commission «action pédagogique contre le racisme» / Maison des Passages

Conférence-débat organisée le 29 mars 2012 dans le cadre de la Semaine contre le racisme et les discriminations.

Thème : La xénophobie et les discriminations, une histoire de l'extrême droite. Intervenants - Erwan Lecoeur, sociologue et politologue ; Laurent Burlet, journaliste

Groupe Garde à Vue / Chaire lyonnaise des Droit de l'Homme / Université catholique de Lyon

Conférence-débat organisé le 14 mars 2012 sur le thème Réforme de la garde à vue : un an après à laquelle ont participé, en qualité d'intervenants :

- Jacques Beaume, Procureur Général près la Cour d'Appel de Lyon

- Frédérique Penot-Paoli, vice-Bâtonnier du Barreau de Lyon

Groupe culture / Foyer Notre dame des Sans Abri / Mairie du 4e

Atelier artistique (peinture) réunissant des habitants du quartier, des personnes isolées, des artistes pour produire en commun des toiles, instants privilégiés de rencontre entre des personnes aux origines très diverses. Les toiles sont ensuite exposées à la mairie d'arrondissement ou lors de moments importants de la vie du Conseil Lyonnais pour le Respect des Droits.

Pour les années à venir, une politique concertée entre les institutions intéressées permettra de multiplier ces ateliers de rue.

Groupe Justice / Ordre des avocats / Chaire Lyonnaise des Droits de l'Homme, Université catholique de Lyon

Tables rondes Monuments historiques, Raconter les prisons de Lyon, organisées à l'occasion de la Journée du Patrimoine, le samedi 15 septembre 2012. Ces tables rondes ont réuni de nombreux intervenants, dont un ancien Directeur de prison, un ancien détenu, des historiens et archivistes...

Les moyens d'actions

Ils sont composés de :

- le bureau et les salles de réunion mis à disposition par la ville de Lyon,

- un budget dont le montant se monte à 90.000 € pour l'année 2012. L'exécution comptable des dépenses est faite par le Cabinet du Maire. L'engagement et l'exécution de ses dépenses suivent les procédures de la comptabilité publique et sont soumis aux mêmes contrôles.

Le personnel du Conseil Lyonnais pour le Respect des Droits est actuellement constitué d'un agent (une chargée de mission) mis à disposition par la Ville de Lyon.

Le compte ci-dessous présente l'état des dépenses au 4 décembre 2012. Il ne tient pas compte des charges non décidées par le CLRD (frais de personnel, frais immobiliers et de téléphone, indemnités des stagiaires).

M. KEPENEKIAN Georges, Adjoint : Monsieur le Maire, chers Collègues, j'aimerais dire quelques mots pour constater que notre Commission extra municipale se situe à un tournant beaucoup plus dense que l'année dernière, en qualité, plus près des problèmes, avec plus d'urgence.

Nous travaillons en partenariat avec Bernard Husson, plus que jamais, en cette période socialement et économiquement difficile.

Je voudrais juste rappeler que cette mission d'alerte et de veille est primordiale. Il a insisté sur les problèmes de notre société où les discriminations sont de plus en plus présentes et de plus en plus exprimées. Nous avons besoin d'une évolution, il faut dire que le paysage autour du CLRD a changé avec la création d'un groupe d'initiatives sous forme de plate forme regroupant 5 adjoints : MM. Touraine, Lévêque, Bolliet et Mmes Rabatel et Condemine.

Les domaines de l'emploi, du logement, celui des droits, le champ des handicaps ainsi que de l'égalité femme-homme sont tous concernés. Je crois que cette politique que nous avons mise en place de manière très volontariste amène à faire bouger les choses. Il faut aussi penser aux autres structures, je pense notamment à la chaire des droits de l'homme qui est à prendre en compte dans notre Ville. Nous avons été par ailleurs, reconduits pour le label Afnor Diversité qui est l'expression la plus concrète de notre volonté de travailler sur cette politique au sein même de nos services, auprès de nos agents.

Parallèlement, comme vous le savez, nous avons reçu à Lyon M. Baudis, Défenseur des droits, dont les différents services ont été regroupés sous une seule responsabilité au niveau local et nous devons réfléchir pour l'avenir afin que les fondamentaux restent bien posés entre les associations et les élus. Les associations représentant ce lien essentiel pour échanger avec nos citoyens, un lien de partage et de diffusion de l'information.

Nous devons garder les différents éléments au sein de cette commission extra municipale que nous avons constituée : un lieu de débat, de réflexion pour essayer de trouver des solutions mais aussi de prospective.

Il n'est plus possible de penser résoudre une problématique sans connaître l'ensemble des acteurs, ce qui nous paraît essentiel pour l'avenir. Je pense que nous ne ferons pas l'économie de réfléchir avec les associations et les élus pour faire en sorte

de mener une réflexion pour que le CLRD et les chantiers qui sont devant nous dépassent les frontières de notre ville, chantiers sur lesquels nous travaillons dans un souci de retrouver de nouvelles associations pour mobiliser et faire évoluer les partenaires avec lesquels nous aurons à discuter. Le champ est large.

En tout cas, je crois que le travail mené par le Président et le personnel de l'équipe administrative qui est la « cheville ouvrière » est remarquable. Nous devons continuer dans ce sens.

M. BROLIQUIER Denis, Maire du 2^e arrondissement : Monsieur le Maire, sous l'impulsion de Bernard Husson, le CLRD fait un travail de fond rigoureux, dans un esprit d'ouverture et d'écoute. Ce choix d'une orientation discrète mais efficace est tout à l'honneur du CLRD, de son Président et de l'ensemble de ses membres.

Vous suivez des questions complexes mais indispensables pour la bonne marche de la vie collective, comme notamment, la laïcité, l'accès aux soins, la garde à vue.

Vous vous êtes saisis, par exemple, de l'épineuse question des populations Roms. C'est un vrai problème dans la ville (à Grand Trou, Vaise, Part-Dieu, Presqu'île) et au-delà, dans l'agglomération (à Villeurbanne Vaulx-en-Velin, Saint-Priest). Ils squattent des terrains et des immeubles et vivent dans des conditions indignes. Délogés, expulsés, d'autres reviennent ensuite.

Cet état de fait suscite l'incompréhension, voire l'exaspération de la population. Les associations sont démunies face à l'ampleur du phénomène, et le Gouvernement n'a pas une politique claire.

Le Ministre de l'Intérieur, aussi talentueux soit-il, ne parvient pas à traiter cette question. Les aides financières au retour sont immédiatement dilapidées avec l'assurance d'un retour sur le sol français des personnes qui en ont bénéficié. Nous le voyons sur le terrain. Notre pays ne peut pas se permettre d'accueillir toutes ces populations pourchassées et discriminées.

Si l'essentiel de la solution se trouve certainement au niveau européen, il est pertinent qu'une institution comme le CLRD étudie cette question complexe qui ne peut pas se traiter uniquement par le prisme de l'expulsion.

Enfin, permettez-moi de vous suggérer un thème : celui du non recours aux droits. Je pense en particulier à certaines prestations sociales comme le RSA. Il y a la fraude contre laquelle il faut lutter, mais aussi le non recours à ces droits qui existent et auxquels certains de nos concitoyens ne font pas appel pour des raisons diverses. Voilà un phénomène qu'il serait sans doute utile de mesurer et de tenter de comprendre au niveau local.

M. HAVARD Michel : Monsieur le Maire, Monsieur le Président du CLRD, merci pour ce compte rendu de votre activité. Je voudrais commencer cette intervention en excusant Mme de Lavernée, absente pour des raisons de santé. Ensuite, je vais donc, au nom du Groupe EPL rappeler simplement deux ou trois aspects qui nous paraissent très importants et concernés par votre activité.

Tout d'abord, il nous paraît essentiel que le CLRD reste une structure ouverte qui accueille ou sollicite, chaque fois que possible, de nouvelles associations. Cela permet d'avoir une représentation large des différents secteurs d'actions et c'est, je pense, en partie de cette volonté d'ouverture que vient la qualité des travaux que vous réalisez.

Je passerai sur la question du fonctionnement du CLRD. Vous avez de ce point de vue l'habitude de rendre les actions efficaces et nombreuses. Quand on lit le bilan d'activités, on s'aperçoit de la qualité des intervenants qui font autorité sur des sujets ô combien difficiles que vous mettez à l'ordre du jour : la question des Roms, celle du droit de vote des étrangers, la question de l'accès aux soins, chère au coeur de notre Collègue Pierre Delacroix.

Il est important que tous ces sujets puissent être examinés au sein du CLRD. Il est aussi important que puissent être confrontées les expériences et la diversité des opinions. En parallèle de la dynamique d'ouverture, il est aussi nécessaire de rechercher la diversité des opinions.

Sur beaucoup de sujets, nous n'avons pas toujours le niveau de connaissance suffisant, notamment pour les sujets délicats qui font trop souvent l'objet de présentations caricaturales. Il faut donc continuer sur ce chemin là, avec des débats, du dialogue, de l'information et, j'ose le dire, de la formation, ce qui rentre pleinement dans votre rôle.

Un point que je souhaite mettre en exergue : l'ouverture des droits culturels. C'est un point essentiel car c'est effectivement l'ouverture à la culture, c'est effectivement permettre la participation de tous à la vie collective. On a tendance à rajouter celui de l'accès à l'éducation. Ce qui permet dans une société souvent déchirée, quelques points d'apaisement.

Alors pour terminer mon propos, j'évoquerai la participation à vos travaux, en faisant une proposition. Les associations et acteurs engagés de notre Cité sont très sollicités, soumettant ainsi leur participation à des arbitrages difficiles... C'est pourquoi je pense que vous pourriez peut-être essayer d'organiser, chaque année, une ou deux opérations remarquables sur lesquelles chacun, y compris les élus, pourrait se mobiliser comme pourraient être mobilisés les réseaux des uns et des autres. Cela permettrait, sans doute, une mobilisation plus forte et donc mieux faire connaître le travail que vous réalisez. Voilà, en quelques mots, les remarques que nous souhaitons faire en vous félicitant à nouveau pour la qualité du travail accompli.

Je vous remercie.

Mme BONNIEL CHALIER Pascale : Je suis frappée cette année par le côté sincère et direct de votre présentation et les points de votre réflexion.

Le Conseil Lyonnais pour le Respect des Droits conduit une mission essentielle pour nous alerter sur les discriminations et les dysfonctionnements que peuvent connaître les personnes vivant sur notre territoire. Deux tristes symboles pour nous en 2012 :

- la stigmatisation des Chibanis, ces vieux migrants, suspectés de fraude contre l'Etat français ;
- la stigmatisation des Roms de Roumanie, ces citoyens européens de seconde zone discriminés et chassés au mépris des droits les plus fondamentaux comme l'accès à l'éducation.

Europe Ecologie Les Verts a condamné fermement ces procédures souvent à la limite de la légalité, du droit à la dignité et du respect de l'intimité. La suspicion généralisée envers certains types de population va à l'encontre des principes de la

République que nous portons. La lutte contre toutes les formes de discrimination et le respect des droits doit être notre réponse à l'heure où la crise économique offre un terrain malheureusement fertile à la «lepénisation des esprits».

Nous saluons le travail que le CRLD a encore conduit cette année autour des thématiques qui font débat. Nous nous félicitons qu'un groupe de travail sur les Roms soit enfin en phase de démarrage. Nous souhaiterions que le Conseil Lyonnais pour le Respect des Droits soit particulièrement vigilant à l'accès réel de ces personnes à des services de compétences communales, comme la domiciliation et la scolarisation des enfants. Rappelons que la communauté Rom est estimée à environ 1.200 personnes sur l'agglomération lyonnaise (chiffre stable depuis plusieurs années), dont la moitié d'enfants en âge d'être scolarisés. Rappelons aussi que la majorité d'entre eux, du fait de leur statut particulier (européens, sans droit au travail) vivent en habitat précaire et dans une pauvreté criante.

Nous comptons sur vous pour que Lyon puisse être, en 2013, irréprochable sur cette question.

Mme BRICHET Geneviève : Monsieur le Maire, Monsieur le Président Husson, mes chers Collègues, au nom du Groupe Socialiste et apparentés, je tenais à saluer cette année de rénovation du Conseil Lyonnais pour le Respect des Droits.

L'an dernier, à la même époque, le Président Husson ouvrait la voie de l'ouverture et de l'élargissement.

2012 a concrétisé cette volonté, avec :

- de nouvelles associations membres,
- un bureau élargi,
- des thématiques portées par les assemblées plénières qui rassemblent chaque fois un nombre important de participants,
- une organisation dynamique des groupes de travail pérennes et de nouveaux groupes qui collent aux problématiques actuelles, comme les Roms ou les droits des femmes,
- une communication modernisée qui garantit la cohérence et la visibilité de chacune des actions,
- et puis cette charte des valeurs qui affirme clairement les 6 engagements du Conseil Lyonnais pour le Respect des Droits et de ses membres.

Elle résume, à elle seule, à la fois la visée et la réalité en marche : promouvoir le droit de s'indigner ; être en éveil pour alerter ; analyser et argumenter avec discernement ; s'impliquer ensemble pour être efficace ; agir en concertation et en harmonie ; être exemplaire pour être crédible.

Il y a encore beaucoup de travail sur la planche du Comité Lyonnais pour le Respect des Droits, en complément du travail des élus, pour faire reconnaître sa légitimité et devenir la référence dans notre Cité en matière de protection des droits.

Mais ce chemin est tracé. Souhaitons que l'année 2013 en soit une nouvelle étape.

M. HUSSON Bernard : J'ai noté avec beaucoup d'attention les dernières propositions faites. A priori, certaines personnes ne savent pas qu'elles ont des droits et c'est pourquoi les associations travaillent sur ce sujet.

M. LE MAIRE : Chers Collègues, je pense que je peux en votre nom remercier Bernard Husson qui, en l'espace de quelques années a réalisé un travail remarquable au Conseil Lyonnais pour le Respect des Droits. Je crois que finalement la révolution a été plus qu'une petite révolution. Vous avez ouvert le CLRD à de nouvelles thématiques, tout en respectant les valeurs fondatrices de cette institution. En même temps, le CLRD a voulu que toutes les associations qui, souvent divergent de manière problématique sur les analyses et les réactions face à certaines situations, puissent se réunir en un même espace et faire en sorte que les droits progressent dans notre agglomération, grâce au dialogue au sein du CLRD.

Cet effort d'ouverture à la pluralité est essentiel pour mieux comprendre la réalité et la complexité de certains faits. Cette écoute des divergences et des différentes lectures de notre monde est essentielle, je crois que très souvent, dans notre société, bien des gens écoutent sans essayer de comprendre ce qui est dit. Or, c'est justement de cette écoute respectueuse qu'il faut partir pour dégager ensuite un certain nombre de convergences importantes. Je crois que vous avez bien perçu que nos sociétés évoluent en subissant des chocs divers, des chocs technologiques, des chocs d'ordre mondial, des chocs sociologiques, démographiques, qui génèrent des oppositions et que, par conséquent, il faut rechercher comment s'accorder sur des fondamentaux plus profonds.

Je crois que le rôle de ceux qui, comme les associations membres du CLRD, considèrent avoir pour vocation de militer pour le respect des droits de chacun, doivent travailler de cette manière et savoir afficher ce besoin de dialogue entre elles et avec la Ville de Lyon. Par exemple, le droit au logement pour tous ne constitue pas une disposition facile à mettre en oeuvre, dans la réalité. Il faut donc voir les moyens qui permettent de progresser sur ce sujet, et c'est peut-être notre vocation à tous, notamment celle du CLRD, à partir des analyses réalisées, d'essayer de voir comment tirer profit de cette pédagogie qui s'adresse en partie à notre municipalité.

Monsieur Husson, continuez le travail remarquable que vous avez entamé avec l'ensemble des associations, continuez longtemps.

II - SEANCE PUBLIQUE

Présidence de M. Gérard COLLOMB,

Maire

Le lundi 17 décembre 2012 à 15 h, Mmes et MM. les Membres du Conseil municipal dûment convoqués le 10 décembre 2012 en séance publique par M. le Maire, se sont réunis à l'Hôtel de Ville dans la salle ordinaire de leurs délibérations.

Désignation d'un Secrétaire de séance

M. LE MAIRE : Conformément à l'article L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales je vous propose de nommer Mme Hajri secrétaire de séance par vote à main levée.

S'il n'y a pas d'opposition, je l'invite à procéder à l'appel nominal.

Appel nominal

Présents : M. Collomb, M. Touraine, M. Lévêque, M. Brumm, Mme Vallaud Belkacem, Mme Condemine, M. Braillard, Mme Fondeur, M. Fournel, M. Képénékian, Mme Gay, Mme Rabatel, M. Claisse, Mme Roy, M. Hémon, Mme Haguenaer, M. Bolliet, Mme Rivoire, M. Vesco, M. Philip, M. Maleski, Mme Psaltopoulos, M. Coulon, Mme Brugnera, Mme Roure, Mme Deharo, M. Sanhadji, Mme Bonniel-Chalier, M. Flacconnèche, Mme Frih, M. Héral, Mme Chevassus Masia, M. David, M. Turcas, Mme Bertrix Veza, Mme Balas, Mme Pesson, Mme Perraud, Mme Legay, M. Sécheresse, Mme Faurie Gauthier, M. Rudigoz, M. Hugué, M. Giordano, M. Julien-Laferrière, Mme Dognin-Sauze, Mme Hajri, M. Lebuhotel, Mme Gleize, Mme Perrin-Gilbert, M. Havard, Mme d'Anglejan, M. Royer, M. Broliquier, M. Hamelin, M. Geourjon, M. Delacroix, Mme Gelas, Mme Reynaud, Mme Brichet, M. Corazzol, M. Kimelfeld, M. Lafond.

Absents excusés : M. Buna, Mme Guillaume, M. Daclin, Mme Bouzerda, M. Arrue, Mme Chichereau-Dinguirard, M. Nardone, M. Tête, Mme de Lavernée, Mme Berra.

Dépôts de pouvoirs : Mme Rivoire, Mme Hajri, Mme Brugnera, M. Geourjon, Mme Condemine, Mme Chevassus-Masia, Mme Balas, M. Havard ont déposé un pouvoir pour voter au nom de M. Buna, Mme Guillaume, M. Daclin, Mme Bouzerda, M. Arrue, M. Nardone, Mme de Lavernée, Mme Berra.

Dépôts de pouvoirs pour absences momentanées : M. Broliquier, M. Brumm, M. Corazzol, Mme Fondeur, Mme Psaltopoulos, M. Sécheresse ont déposé un pouvoir pour voter au nom de M. Royer, M. Braillard, Mme Roure, M. Touraine, Mme Pesson, Mme Vallaud-Belkacem.

M. LE MAIRE : L'appel nominal étant terminé, je vous propose de prendre acte qu'à l'ouverture de la séance, le quorum est atteint.

Adoption du procès-verbal de la séance du 22 octobre 2012

M. LE MAIRE : Mesdames et Messieurs, vous avez tous pris connaissance du procès-verbal de la séance du 22 octobre 2012 paru au Bulletin Municipal Officiel du 22 octobre 2012. Si personne n'a d'observation à présenter sur sa rédaction, je le mets aux voix.

(Adopté.)

Compte rendu des décisions prises par M. le Maire en vertu de la délégation qui lui a été confiée les 31 mars 2008 et 26 mars 2009

M. LE MAIRE : Conformément à l'article L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales, j'ai l'honneur de vous rendre compte des décisions prises en application de la délégation que vous m'avez accordée par délibération de principe des 31 mars 2008 et 26 mars 2009.

Il s'agit principalement d'actions d'ester en justice, de conventions, de ventes et de dons.

La liste de ces décisions vous a été envoyée avec l'ordre du jour.

Vous avez tous pu en prendre connaissance.

Je vous prie de bien vouloir me donner acte de cette communication.

(Acte est donné.)

Désignation de représentants dans divers organismes

M. LE MAIRE : L'article L 2121-21 du Code Général des Collectivités Territoriales prévoit : « qu'il est voté au scrutin secret, lorsqu'il y a lieu de procéder à une nomination ou à une présentation. ».

Toutefois, « le Conseil municipal peut décider, à l'unanimité, de ne pas procéder au scrutin secret aux nominations ou aux présentations, sauf disposition législative ou réglementaire prévoyant expressément ce mode de scrutin. »

Les désignations qui vont suivre ne nécessitent pas obligatoirement un vote au scrutin secret.

Aussi, je vous propose de procéder à un vote à mains levées pour les désignations qui vont suivre :

Y-a-t'il des votes « Contre » ? « Abstention » ?

(Adopté.)

a) Commission Consultative des Services Publics Locaux (CCSPL)

M LE MAIRE : Par délibération du 11 avril 2011, M. Guy Corazzol a été désigné pour siéger au sein de la Commission permanente des Finances – Administration générale et marchés publics en remplacement de Mme Martine Roure démissionnaire.

Il en est de même pour M. Luc Lafond qui, par délibération du 22 octobre 2012, a été désigné pour siéger au sein de cette même commission en remplacement de M. Amaury Nardone, également démissionnaire.

Je vous rappelle que, par délibération du 31 mars 2008, nous avons convenu que la Commission Consultative des Services Publics Locaux soit composée des membres de la Commission des Finances – Administration générale et marchés publics.

Je vous propose donc les candidatures de :

- M. Guy Corazzol,
- M. Luc Lafond.

pour siéger au sein de la CCSPL.

Y a-t-il d'autres candidatures ?

b) Hôtel Social Riboud (Lyon 3^e)

M. LE MAIRE : M. Jean-Michel Daclin m'a fait part de son souhait de démissionner de ses fonctions de représentant de la Ville de Lyon au sein de l'Hôtel social Riboud à Lyon 3^e.

En conséquence je vous propose la candidature de :

- M. Guy Corazzol.

Y-a-t-il d'autres candidatures ?

Désignation du jury d'appel d'offres restreint et de la Commission d'Appel d'Offres spécifique pour l'opération d'aménagement de salles de sports dans l'ancienne « Halle aux fleurs » du marché gare rue Smith (Lyon 2^e) dans le cadre de la ZAC Confluence

M. LE MAIRE : Par délibération n° 2012/5068 de ce jour, vous allez vous prononcer sur l'opération d'aménagement de salles de sports dans l'ancienne « Halle aux fleurs » du marché gare rue Smith (Lyon 2^e) dans le cadre de la ZAC Confluence. La maîtrise d'œuvre sera attribuée après mise en concurrence, par voie d'appel d'offres restreint, conformément au Code des Marchés Publics.

Cette attribution intervient après avis d'un jury et décision de la Commission d'Appel d'Offres.

Les membres du jury et de la Commission d'Appel d'Offres seront élus selon les modalités définies par le Code des Marchés Publics.

Compte tenu de la spécificité de ce projet, il convient de procéder à l'élection des conseillers municipaux appelés à siéger d'une part au jury, et d'autre part, en Commission d'Appel d'Offres, conformément au Code des Marchés Publics.

En conséquence, et sous réserve de l'approbation de la délibération citée ci-dessus, pour le jury, je vous propose de procéder à l'élection de cinq membres titulaires et de cinq membres suppléants.

Par scrutin séparé, pour la Commission d'Appel d'Offres spécifique à ce projet, je vous propose également de procéder à l'élection de cinq membres titulaires et de cinq membres suppléants.

Pour ces 2 scrutins, la répartition des sièges s'effectue à la représentation proportionnelle au plus fort reste sans vote préférentiel ni panachage.

Les scrutins sont effectués à bulletin secret. Pour faciliter ces opérations, je propose de faire tourner en parallèle les urnes et, pour ce faire, nous utiliserons des bulletins de couleur différente pour chaque scrutin.

Les listes ci-après ont été déposées :

Scrutin n° 1 – Jury d'appel d'offres restreint

Liste A - présentée par les groupes de la majorité :

- Richard Brumm
- Nicole Gay
- Nadine Gelas
- Alain Giordano
- Guy Corazzol
- Céline Faurie-Gauthier
- Yves Fournel
- Mireille Roy
- Jérôme Maleski
- Katherine Legay

Liste B - présentée par le Groupe Ensemble pour Lyon –UMP-Nouveau centre & apparentés et le Groupe Centristes et démocrates pour Lyon :

- Inès de Lavernée
- Jeanne d'Anglejan
- Michel Havard
- Christophe Geourjon

- Nora Berra
- Laurence Balas
- Patrick Huguet
- Bernadette Bertrix-Veza
- Pierre Delacroix
- Fouziya Bouzerda

S'il n'y a pas d'autres candidatures, je vous propose de procéder au scrutin.

Nous allons donc utiliser les bulletins de couleur jaune

Messieurs les Huissiers, faites circuler les urnes.

Résultats du vote

- Nombre de bulletins trouvés dans l'urne 70
- Bulletins blancs 6
- Nombre de suffrages exprimés 64

Ont obtenu :

- Liste A : 50 voix, soit 4 sièges
- Liste B : 14 voix, soit 1 siège

Sont élus pour siéger au sein du jury d'appel d'offres restreint pour la ZAC Confluence - Aménagement de salles de sports dans l'ancienne « Halle aux Fleurs » du marché gare :

Titulaires : M. Richard Brumm, Mme Nicole Gay, Mme Nadine Gelas, M. Alain Giordano, Mme Inès de Lavernée

Suppléants : M. Guy Corazzol, Mme Céline Faurie-Gauthier, M. Yves Fournel, Mme Mireille Roy, Mme Jeanne d'Anglejan

Pour le scrutin n° 2 - la Commission d'Appel d'Offres

Liste A - présentée par les groupes de la majorité :

- Richard Brumm
- Nicole Gay
- Nadine Gelas
- Alain Giordano
- Guy Corazzol
- Céline Faurie-Gauthier
- Yves Fournel
- Mireille Roy
- Jérôme Maleski
- Katherine Legay

Liste B - présentée par le Groupe Ensemble pour Lyon –UMP-Nouveau centre & apparentés et le Groupe Centristes et démocrates pour Lyon :

- Inès de Lavernée
- Jeanne d'Anglejan
- Michel Havard
- Christophe Geourjon
- Nora Berra
- Laurence Balas
- Patrick Huguet
- Bernadette Bertrix-Veza
- Pierre Delacroix
- Fouziya Bouzerda

S'il n'y a pas d'autres candidatures, je vous propose de procéder au scrutin.

Nous allons donc utiliser les bulletins de couleur rose

Messieurs les Huissiers, faites circuler les urnes.

Résultats du vote

- Nombre de bulletins trouvés dans l'urne 70
- Bulletins blancs 6
- Nombre de suffrages exprimés 64

Ont obtenu :

- Liste A : 50 voix, soit 4 sièges

- Liste B : 14 voix, soit 1 siège

Sont élus pour siéger en Commission d'Appel d'Offres pour la ZAC Confluence - Aménagement de salles de sports dans l'ancienne « Halle aux Fleurs » du marché gare :

Titulaires : M. Richard Brumm, Mme Nicole Gay, Mme Nadine Gelas, M. Alain Giordano, Mme Inès de Lavernée

Suppléants : M. Guy Corazzol, Mme Céline Faurie-Gauthier, M. Yves Fournel, Mme Mireille Roy, Mme Jeanne d'Anglejan

Désignation d'un jury de concours de maîtrise d'œuvre pour l'opération de Construction d'un gymnase omnisports, place du Traité de Rome à Lyon 7^e – ZAC du Bon Lait

M. LE MAIRE : Par délibération n° 2012/5054 de ce jour, vous allez vous prononcer sur l'opération de Construction d'un gymnase omnisports, place du Traité de Rome à Lyon 7^e – ZAC du Bon Lait.

La maîtrise d'œuvre sera attribuée après mise en concurrence, par voie de concours, conformément au Code des Marchés Publics.

Cette attribution intervient après avis d'un jury dont les membres seront élus selon les modalités définies par le Code des Marchés Publics.

En conséquence, et sous réserve de l'approbation de la délibération citée ci-dessus, je vous propose de procéder à l'élection de cinq membres titulaires et de cinq membres suppléants.

La répartition des sièges s'effectue à la représentation proportionnelle au plus fort reste sans vote préférentiel ni panachage.

Le scrutin est effectué à bulletin secret.

Les listes ci-après ont été déposées :

Liste A - présentée par les groupes de la majorité :

- Richard Brumm
- Nicole Gay
- Jean-Pierre Flaconnèche
- Françoise Rivoire
- Thérèse Rabatel
- Karim Héral
- Jérôme Maleski
- Pascale Bonniel-Chalier
- Thomas Rudigoz
- Karine Dognin-Sauze

Liste B - présentée par le Groupe Ensemble pour Lyon –UMP- Nouveau centre & apparentés et le Groupe Centristes et démocrates pour Lyon :

- Pierre Delacroix
- Christophe Geourjon
- Michel Havard
- Blandine Reynaud
- Inès de Lavernée
- Bernadette Bertrix-Veza
- Laurence Balas
- Nora Berra
- Patrick Huguet
- Jeanne d'Anglejan

S'il n'y a pas d'autres candidatures, je vous propose de procéder au scrutin.

Nous allons donc utiliser les bulletins de couleur blanc

Huissiers, faites circuler les urnes.

Résultats du vote

- | | |
|---|----|
| - Nombre de bulletins trouvés dans l'urne | 70 |
| - Bulletins blancs | 5 |
| - Nombre de suffrages exprimés | 65 |

Ont obtenu :

- Liste A : 51 voix, soit 4 sièges
- Liste B : 14 voix, soit 1 siège

Sont élus pour siéger au sein du jury de concours de maîtrise d'œuvre pour la « ZAC du Bon Lait - Construction d'un gymnase omnisports » :

Titulaires : M. Richard Brumm, Mme Nicole Gay, M. Jean-Pierre Flaconnèche, Mme Françoise Rivoire, M. Pierre Delacroix.

Suppléants : Mme Thérèse Rabatel, M. Karim Héhal, M. Jérôme Maleski, Mme Pascale Bonniel-Chalier, M. Christophe Geourjon.

Communication de M. le Maire sur la lettre d'observations définitives de la Chambre régionale des comptes de Rhône Alpes portant sur la Société Anonyme de Construction de la Ville de Lyon SACVL – Exercice 2004 à 2010

Mme BERTRIX-VEZA Bernadette : Monsieur le Maire, chers Collègues, ce rapport d'observations de la Chambre régionale des comptes porte sur les années 2004-2010, ce sont les plus douloureuses où nous nous sommes conduits à évoquer des difficultés qui ont été légèrement aplanies par les efforts consentis lors des deux derniers exercices, nous en avons largement parlé le mois dernier à l'évocation du rapport 2011.

Que nous dit ce rapport ? Il confirme malheureusement les observations que nous vous avons adressées lors de nos interventions récurrentes depuis 2009 par la voix de Fouziya Bouzerda. La Chambre observe, je cite, « une gouvernance bâtie sur une information limitée, couplée à une insuffisance de contrôle » et « un conseil d'administration insuffisamment informé », ou encore « des principes de gestion peu compatibles avec l'économie d'entreprise. »

A la gestion de la dette dont nous avons ici abondamment parlé s'ajoutent des observations peu agréables sur la souscription de placements boursiers risqués. Et quand bien même certains de ces placements auraient été dégagés des plus-values, ils n'entraient pas dans les missions d'une SEM largement dépendante de la Ville de Lyon.

On apprend ainsi que les objectifs de sécurisation de la dette arrêtés par le Conseil d'administration en 2005 n'étaient toujours pas respectés en 2008, en plus de 50 % de la dette à taux variables ou structurés, que la SACVL a détourné l'esprit initial des contrats d'échange des taux en s'en servant « comme d'un instrument spéculatif, ce que le conseil d'administration souhaitait expressément éviter ».

En gros, pendant vote premier mandat, cette société a adopté les méthodes des pires acteurs privés de l'immobilier et je pense qu'il y a de la part de ses anciens cadres un abus de pouvoir que vous n'avez pas su contrôler en temps utile ! Il faudra bien un jour faire toute la lumière sur les responsabilités des uns ou des autres dans cette affaire. Le rapport de la CRC fait clairement apparaître des fautes de gestion qu'il faudra bien clarifier.

Dans votre réponse aux observations de la Chambre régionale des comptes, vous admettez l'insuffisance des contrôles exercés par la Ville sur ses satellites que vous auriez depuis redressée : c'est ce que je souhaite et je peux vous assurer que nous poursuivrons dans le même sens.

Souvent, vous avez dénigré nos interventions en expliquant à la manière du docteur Emile Coué que tout était sous contrôle et que vous aviez les meilleures méthodes du monde. Cependant, voilà tout n'était pas aussi clair.

M. BROLIQUIER Denis, Maire du 2^e arrondissement : A quinze mois des échéances municipales, ce rapport permet de porter un nouveau regard sur un des échecs majeurs de votre mandat, celui de la SACVL.

C'est un organisme indépendant, neutre, la Chambre régionale des comptes, qui livre ses observations. Ce n'est pas une lecture politique, voire politicienne mais une analyse objective de la gestion de la SACVL de 2004 à 2010.

Ce rapport est, en quelque sorte, la chronique du naufrage de la maison SACVL depuis le début des années 2000 jusqu'à la tentative de sauvetage in extremis, opérée en urgence par la vente de 103 millions d'euros d'actifs en 2010 et par le reprofilage de la dette. Dans ce fiasco, la Ville, principal actionnaire, a une part de responsabilité considérable. Nous l'avons déjà dit à maintes reprises et depuis, nous n'avons plus cherché à jeter de l'huile sur le feu. Cette fois, c'est la Chambre régionale qui pointe la négligence de la Ville « jusqu'en 2009, aucun audit particulier n'avait été commandé par la Ville. », affirme le rapport.

Vous avez complètement échoué dans votre devoir de son contrôle de la SACVL. C'est d'autant plus inadmissible que c'est la Ville qui, au début des années 2000, a voulu changer le modèle de développement de la SACVL pour en faire un bras armé de ses projets urbains en la lançant dans diverses opérations immobilières, l'écartant de sa vocation d'opérateur du logement social et la transformant en marchand de biens. A titre d'exemple, l'Antiquaille, voulu par vous Monsieur le Maire, le seul qui ait dit non à cette opération, c'est moi-même, au conseil d'administration des Hospices civils, mais c'est bien vous qui avez souhaité que la SACVL aille s'embourber dans le projet de l'Antiquaille.

Cette évolution hasardeuse a précipité la SACVL dans d'innombrables difficultés. Elle est partie à vau-l'eau dans des activités de marchand de biens : « l'élargissement du champ de compétence n'a pas fait l'objet d'une réflexion sur la structure financière de la société », du montage d'opération, le rapport affirme sans financement public ni subventions alors que ceux-ci sont généralement la condition sine qua non de l'équilibre financier desdites opérations.

La Chambre note encore que « jusqu'en 2009, la situation financière s'est fortement dégradée, avec notamment des ratios d'endettement et de fonds propres atypiques, c'est le moins qu'on puisse dire ! La société ne pouvait assumer une action de développement ».

Effectivement, le rapport explique ensuite cela :

- Une comptabilité imparfaite, source d'un redressement fiscal,
- La gestion locative peu équilibrée et déficitaire,
- Les recours risqués et coûteux aux prêts bancaires structurés,
- L'endettement excessif,

- Les procédures de commande non transparentes,
- Ou la gouvernance insuffisante.

Depuis 2010, vous nous répondez régulièrement que tout ça c'est du passé et que la SACVL se redresse. Les observations de la Chambre sont bien moins rassurantes que vos propos : le reprofilage ne fait que repousser les échéances. « C'est une solution de court terme » annonce le rapport. La recapitalisation est, elle, « la seule solution de long terme », nous dit-elle.

Autrement dit, la SACVL est encore loin de voir le bout du tunnel. Il serait peut-être temps de le reconnaître enfin !

Ce sont les Lyonnais qui font les frais de cette gestion calamiteuse. La SACVL, enferrée dans ses difficultés, n'a que très faiblement pu développer une offre nouvelle de logement social et participer à l'effort de construction de ces logements, dont le manque est pourtant si criant dans l'agglomération.

Vous, et vous seul, êtes responsable de ce naufrage à mettre incontestablement au passif de votre mandat.

M. HAVARD Michel : Monsieur le Maire, chers Collègues, nous examinons donc aujourd'hui le rapport d'observations définitives de la Chambre Régionale des Comptes, concernant la gestion de la SACVL, pour la période qui va des exercices 2004 à 2010.

Une nouvelle fois, la SACVL, au grand dam de votre Adjoint aux Finances, sans doute, s'invite dans l'actualité de ce Conseil. Et ce n'est sans doute pas la dernière fois, car tant d'obstacles restent à surmonter.

La SACVL est, pour l'instant, Monsieur le Maire, le plus gros échec de vos deux mandats.

Ce rapport nous éclaire à la fois sur le passé, mais également sur l'avenir de la SACVL, avenir malheureusement sombre pour cette société. Mon intervention portera sur trois points :

1/ D'abord concernant la gestion passée :

Le réquisitoire de la Chambre Régionale des Comptes est assez implacable :

- fiabilité des comptes perfectibles,
- une politique de couverture des risques qui paradoxalement amplifie les risques,
- une absence d'expertise, notamment financière, au sein de la SACVL,
- des plans stratégiques et prospectifs défailants,
- une faible transparence dans le processus décisionnel,
- un Conseil d'Administration insuffisamment informé,
- et pour couronner le tout, des marchés passés sans respecter les règles régissant la commande publique.

Bref, tous les ingrédients semblaient bien réunis pour conduire à la situation de quasi-faillite que nous connaissons aujourd'hui.

Mais la Chambre pointe également la mauvaise gestion générale de la société :

- application seulement partielle des hausses annuelles de loyers, générant des manques à gagner importants (près de 2 M€ par an),
- un taux de vacance très important : 8 % en 2009,
- une charge de la dette rapportée aux loyers à plus de 60 %, quand la moyenne des SEM tend plutôt vers un ratio de 50 %,
- et pour le coup, des dépenses de maintenance très faibles : 308 € par logement en 2008 ; on tombe à 211 € par logement en 2009 ! Pour les professionnels de l'immobilier, en dessous de 460 € par logement, on n'est pas capable d'assurer un maintien en état normal des immeubles.

Et je pourrais encore citer beaucoup d'autres ratios qui auraient dû alerter. Et justement, qui auraient dû être alertés par cette situation ?

2/ Et ce sera mon deuxième point : qui est le responsable de cette situation de quasi-faillite de la SACVL ?

L'actuelle Direction de la SACVL, qui n'est pour rien dans les affaires passées, a répondu à la Chambre Régionale des Comptes, qu'il fallait voir « dans la crise liée aux instruments financiers (...) la cause essentielle des difficultés récentes de la SACVL ». Cet argument n'est pas retenu par la Chambre Régionale des Comptes qui dit que : « compte tenu des mauvais ratios de gestion précédemment et non exhaustivement évoqués, la Chambre considère cette dernière comme une conséquence et non comme une cause ! »

En fait, pour répondre à la question de la responsabilité, je crois qu'il faut rapprocher deux éléments qui ont concouru à la dégradation de la situation :

1- l'extension du périmètre d'activité de la SACVL doublée d'un mandat d'action large à son Directeur Général : cette situation qui a conduit à transformer la SACVL profondément jusque dans son objet social, a été sans doute le principal facteur des opérations qui ont conduit la SACVL à cette situation ;

2- le deuxième élément, qui aurait dû, malheureusement être différent de ce qu'a été la réalité, c'est l'absence de contrôle par la Ville de Lyon.

Sur ces deux points, vous êtes en faute, Monsieur le Maire :

- faute pour avoir laissé une SEM agir sur un champ de compétences qui n'est pas le sien (et on sait aujourd'hui que vous revenez à un périmètre d'action plus restreint et plus conforme aux usages des SEM). Et sur l'extension du champ de compétence d'une SEM, c'est une décision politique qui est prise au plus haut niveau, c'est-à-dire le vôtre. C'est cette extension

du champ de compétences de la SACVL et ce modèle de développement, que vous avez voulu pour elle, qui ont conduit la SACVL à multiplier par 4,7 son stock de dettes, avec les errements qu'on connaît !

- faute également pour n'avoir jamais exercé correctement votre fonction de contrôle en tant que principal actionnaire : vous étiez pourtant garant de 35 % de la dette à long terme de cette entreprise. Et ce contrôle aurait dû être d'autant plus important que vous élargissiez le champ d'action et que vous donniez une liberté d'action à cette Société. Cette absence de contrôle financier poussé d'une société au champ d'action élargi dont on est actionnaire principal, est grave. Vous deviez savoir ce qu'il se passait.

La responsabilité politique de la situation actuelle de la SACVL, c'est donc bien vous qui la portez !

3/ Alors qu'en est-il maintenant et ce sera mon dernier point :

Nous connaissons malheureusement tous, la situation de quasi-faillite qu'a connue la SACVL et ce qu'il a fallu faire pour éviter cette faillite :

- vendre massivement une partie de son patrimoine,
- augmenter brutalement les loyers de locataires pourtant modestes,
- et reprofiler la dette pour alléger la charge financière qui pèse sur la Société.

Mais, la Chambre mentionne, concernant la dette, que l'on n'a fait que reporter le problème qui n'est pas résolu pour autant. Il ne s'agit que d'une solution de court terme. De plus, le coût de la dette augmente de 4,2 M€ sur la période du reprofilage. Et il faudra faire face entre 2017 et 2020 à un surcroît d'annuités de 53 M€ !

La question de la recapitalisation de la SACVL se pose désormais si l'on veut qu'elle puisse redevenir un acteur actif dans le domaine de la production de logements. Doit-on le faire ? Pour quel montant ? Autant de questions qui devront trouver des réponses dans les années qui viennent. Lourd héritage !

En tout cas, dans le cadre de la convention d'utilité sociale signée avec l'Etat fin 2010, les actuels dirigeants de la société ont convenu que jusqu'à 2016, elle allait se concentrer sur la gestion de son parc immobilier.

Alors que nous connaissons un besoin de logements importants de toute sorte, vous avez donc cassé « l'outil » qu'était la SACVL. Doubé d'une politique nationale que vous soutenez et qui me fait craindre le pire en matière de production de logements, je crains que nous ne connaissions une année 2013 dans ce domaine très difficile. Les Lyonnais s'en souviendront en 2014.

Je vous remercie.

M. LE MAIRE : Merci bien. Monsieur Brumm, comme d'habitude, quelques mots ?

M. BRUMM Richard, Adjoint : Monsieur le Maire, mes chers Collègues, je veux plus volontiers qu'à l'habitude, parler de la SACVL, car aujourd'hui c'est à l'ordre du jour ! D'habitude, on en parle même quand ce n'est pas à l'ordre du jour !

Alors, effectivement, il y a un rapport de la Chambre Régionale des Comptes, qui a été rendu. Ce rapport a été publié. Vous n'en avez naturellement, Messieurs Havard et Broliquier, retenu que les aspects négatifs, mais si vous aviez fait preuve d'un peu d'objectivité, vous auriez constaté que ce rapport est loin d'être accablant.

Alors, certes il n'est pas dans notre idée de contester les erreurs qui ont été commises entre 2004 et 2008.

Le rapport, je vous le rappelle, porte sur une période de 2004 à 2010, mais les erreurs et fautes qui ont pu être commises dans le passé, ont été découvertes au début du mandat.

M. Hamelin qui est avec moi, membre du Conseil d'Administration de la SACVL, le sait.

Elles ne sont apparues qu'à la fin de l'année 2008... ; et, à la fin de l'année 2009, celui dont je ne citerai pas le nom, mais qui était à l'origine des erreurs commises, a présenté sa démission, ou plus exactement a fait valoir ses droits à la retraite.

Alors, quelles étaient ces erreurs ? Quelles étaient ces erreurs qui n'ont pas permis de déceler quelle était la gestion fautive ? Et bien c'était très simple, et d'ailleurs la Chambre Régionale des Comptes a noté pudiquement « l'indépendance de programmation du Directeur Général ». Le Directeur Général était un excellent technicien apparemment, mais il avait une vision personnelle du rôle que devait avoir la SACVL.

Et peu à peu, en donnant peu d'informations au Conseil d'Administration, ou en tronquant ces informations, il a mené une politique qui n'était certainement pas celle de l'objet social de la SACVL.

Mais il faut constater que ce défaut d'information, cette « dissimulation » qui a été faite a trompé tout le monde, et notamment les membres du Conseil d'Administration qui était à l'époque comme d'habitude composé des membres de la Majorité et de l'Opposition et j'allais dire, « personne n'y a vu que du feu » !

Et lorsque fin 2008, nous avons pu constater avec la nouvelle équipe ces errements, nous n'avons cessé de veiller à remédier aux carences du passé.

Alors quand vous dites, Monsieur Broliquier, qu'il n'y a pas eu de souci de transparence ou plus exactement de recherche des erreurs, je vous rappelle qu'à la fin de l'année 2008, nous avons fait procéder à un audit. Nous avons confié à un des meilleurs expert judiciaire lyonnais, M. Bruyas, l'examen de tous les comptes et nous avons eu ainsi confirmation qu'il fallait redresser la barre.

Nous l'avons fait de plusieurs façons. Nous avons tout d'abord, effectivement, procédé à la vente d'un certain nombre d'actifs.

Fort heureusement, ces actifs ont été vendus à une société qui est également une société d'HLM, de telle sorte que la collectivité, la Ville de Lyon et ses alentours n'ont pas été privés de logements sociaux puisque le groupe qui a repris les immeubles, avait le même objet social que nous.

Et pour les terrains que nous avons dû vendre, et bien aujourd'hui, il y a des commerces et des locaux de bureaux qui ont été construits.

Donc ce n'est pas une jachère, ce n'est pas une erreur, cela n'a pas eu de conséquence pour la collectivité.

Maintenant, revenons aux raisons qui ont permis, j'allais dire, au Directeur général de l'époque, de faire en sorte que les membres du Conseil d'Administration n'y voient que du feu.

Il est intéressant de mieux lire le rapport de la Chambre Régionale des Comptes dont vous n'avez choisi, naturellement, que certains morceaux.

La Chambre Régionale des Comptes relate les difficultés rencontrées avec certains organismes prêteurs ayant abouti à la souscription de prêts structurés qui se sont révélés très défavorables pour la société.

Elle développe (toujours la Chambre Régionale des Comptes) «l'asymétrie d'expertises et d'informations» et conclut son constat en indiquant (je cite toujours la Chambre Régionale des Comptes) «...que les banques n'ont peut-être pas rempli les obligations qui leur sont imposées par le code monétaire et financier, notamment en terme d'appréciation du degré de professionnalisme du client...»

Alors il est évident que cette Direction générale qui avait tendance, un peu à n'en faire qu'à sa tête, et qui avait trouvé très intéressant les prêts structurés, s'est lancé dans cette aventure, avec l'aide, il faut bien le reconnaître, des banques.

C'est ce qui nous a permis justement, l'année dernière ou il y a bientôt deux ans, de sortir d'un des swaps principaux dans le cadre d'une négociation bancaire dans laquelle une transaction très honorable a été trouvée.

Parlons de la dette structurée et non structurée. La dette globale aujourd'hui s'élève à près de 343 millions d'euros, le taux moyen est de 3,99 %, la durée résiduelle est de 19 ans et 10 mois.

Le montant «décalé» du capital remboursé, du fait du reprofilage de la dette représente une somme de 50 millions d'euros. Ces 50 millions d'euros seront remboursés sur quatre ans à partir de 2018 en sus des annuités en cours. Ces remboursements supplémentaires vous inquiètent, à tort.

Je vous précise en effet, ce que M. Hamelin pourra encore une fois, en qualité de membre du Conseil d'Administration, confirmer, que la SACVL dispose d'ores et déjà de plus de 45 millions d'euros de trésorerie, ce qui nous assure que ces 50 millions d'euros à rembourser en 2018 ne poseront pas de difficultés. Donc il n'y a pas lieu aujourd'hui, de parler de recapitalisation.

En ce qui concerne plus particulièrement la dette structurée : elle représente, sur les 342,7 millions d'euros de la dette globale, 51 millions d'euros à fin 2011, soit moins de 15 % de l'encours total.

Le Conseil d'Administration de la SACVL a depuis, donné mandat à la direction de la SACVL pour transformer les produits structurés en produits à taux fixes. D'ailleurs, la SACVL a pu, d'ores et déjà, traiter définitivement un produit de pente Dexia pour 7,1 millions d'euros à un taux de 5,44 %.

En outre, une négociation est en cours avec la Caisse d'Épargne pour sortir de deux emprunts représentant 10 millions d'euros.

Enfin, en ce qui concerne Dexia, il subsiste effectivement trois emprunts qui représentent 32 millions d'euros que nous entendons négocier dès que nous aurons en face de nous, un interlocuteur, ce qui n'est pas le cas pour l'instant, et pour tenter d'éviter une procédure. Nous verrons si nous y parvenons, mais je précise que cela représente moins de 10 % de l'encours global de la dette.

Alors, vous avez récemment dit Monsieur Havard, dans un article paru dans la presse, que cette mauvaise situation de la SACVL entre 2004 et 2008 avait entraîné la vente d'un certain nombre d'actifs. Je vous ai répondu.

Mais vous avez aussi déclaré qu'elle avait entraîné, vous l'avez répété tout à l'heure, une hausse des loyers préjudiciable aux Lyonnais.

Il faut que vous sachiez, puisque vous avez lu le rapport de la Chambre Régionale des Comptes, que c'est précisément ce que nous reproche cette institution. Elle nous reproche un décrochage par rapport aux loyers du marché. Donc qu'avons-nous fait ? Et bien nous avons simplement réactualisé, mais pas brutalement, les loyers.

Il faut que vous sachiez aujourd'hui que les loyers dits «sociaux» ont des montants identiques aux autres sociétés d'HLM, les loyers libres étant proches des loyers habituels du marché.

Donc, si vous le voulez bien, ce sont là des affirmations totalement fausses, notamment en ce qui concerne l'augmentation des loyers.

Pour le contrôle fiscal, c'est bien de dire que nous avons eu un contrôle fiscal et d'ajouter que l'existence même d'un redressement signifie qu'on a mal géré. Et bien les choses ne sont pas si simples que cela : en l'occurrence, le redressement que nous avons eu porte sur le fait de ne pas avoir délibéré, année après année, sur les provisions de gros entretien..., et c'est simplement cela ce qui a généré, effectivement, un redressement dont le coût final a été de 218 000 euros.

Je précise que tous les professionnels qui nous entourent et qui font partie du Conseil d'Administration ne connaissaient pas cette obligation et que c'était également le cas même dans le monde de la comptabilité et de l'expertise comptable.

Alors, de grâce, ne considérez pas que ce contrôle fiscal constitue une faute supplémentaire.

Moi, je souhaiterais parler d'avenir. Je vous rappelle que la Chambre Régionale de Comptes, ne fait porter son analyse que jusque sur l'année 2010.

Depuis 2011, il peut être constaté, et on peut le vérifier à tout moment, une amélioration notable de la situation due à une réduction importante de la vacance, un effet du reprofilage de la dette meilleur qu'escompté, une action quotidienne sur

l'amélioration de la gestion courante et des frais généraux. La SACVL est aujourd'hui, en mesure de développer son activité en faveur du logement social et intermédiaire, dès 2014, avec des premières livraisons en 2016.

La SACVL s'engage ainsi dans des travaux importants d'amélioration thermique pour les immeubles qui en ont besoin.

Vous constaterez donc que cette société que vous indiquiez comme moribonde, fait ce qu'il faut pour redresser la tête.

Enfin, je voudrais simplement vous faire connaître, et cela est une réponse générale aux observations que vous faites les uns et les autres, l'opinion de l'agence Standard and Powers, sur le suivi des satellites de la Ville de Lyon.

Cette agence écrit dans son communiqué de presse relatif à la note 2012, -c'est récent, on ne parle pas du passé, on ne remonte pas à Mathusalem, on est vraiment dans l'époque actuelle- qu'elle considère «la Gouvernance et la gestion financière de la Ville de Lyon, comme positive», notamment grâce à «un contrôle étroit des organismes qu'elle contrôle, subventionne ou dont elle garantit la dette».

Par ailleurs, comme nous l'avons évoqué à l'occasion du rapport de la Chambre Régionale des Comptes, il y a deux ans, pour la ville, nous avons fait évoluer le contrôle de nos satellites.

Cette évolution s'est faite en partenariat avec la Direction Régionale des Finances Publiques dans le cadre de la convention qui nous lie avec elles, en nous appliquant ainsi, au sein de la Direction du contrôle de gestion, la méthodologie qu'elles préconisent afin de mieux anticiper les risques.

Cela devrait, à mon sens, vous satisfaire et en tout cas, vous rassurer. Je vous remercie.

M. LE MAIRE : Je vais dire quelques mots pour rappeler que lorsque l'on fait le bilan, tout n'a pas été mauvais même pendant la période 2004-2009, et si un certain nombre d'opérations ont été menées, je pense par exemple à l'ancienne affreuse barre Antonin Perrin qui aujourd'hui est un peu plus agréable, si la Cité Internationale a pu se réaliser, si l'Antiquaille a pu se faire, c'est parce que la SACVL a agi dans ces domaines.

Je ne suis pas certain que si la SACVL n'était pas intervenue, ces opérations se seraient réalisées. Je vois par exemple sur l'Antiquaille, si on excepte quelques recours comme toujours diligentés contre toute opération de la construction, que nous en sommes plutôt en phase finale de l'opération. Sur Debrousse passée à peu près dans les mêmes temps, mais réalisée par une société privée, nous n'en sommes qu'au début de l'opération. Ce qui veut dire que la SACVL a été un accélérateur, d'une certaine manière, de l'histoire de Lyon.

Quel a été le problème ? C'est simplement que son directeur possédait un caractère un peu indépendant et qu'il souhaitait être le plus autonome possible par rapport au contrôle de la Ville de Lyon. Pour avoir cette espèce d'autonomie de contrôle, il se passait des garanties de la Ville, des subventions, ce qui évidemment a renchérit un peu les coûts de réalisation des opérations menées. Pour cela, il a fait appel aux financements bancaires, aux marchés et à l'époque il est entré dans les fameux « swaps ». Je vous fais remarquer qu'il n'est pas le seul et qu'une majorité des collectivités locales sont également entrées dans ce phénomène de « swaps ».

Pourquoi ? Parce qu'au début, quand on vous présente les taux d'intérêt, ce n'est pas cher par rapport à des taux fixes de l'époque et vous vous dites « bonne affaire ». Moi, en général, quand on me propose de trop bonnes affaires, je me demande « quel est le problème, qui se trouve derrière ? » car je ne pense pas avoir à faire qu'à des philanthropes ne recherchant que le bien de la collectivité locale et je me dis que quelque part, ils y ont aussi un intérêt. Donc, voilà quel a été le problème.

Lorsque nous avons découvert cela, nous avons pris le problème à bras le corps, en essayant de renégocier l'ensemble des emprunts, en changeant les méthodes de financement de la SACVL et en essayant de redresser la situation. Ce qu'aujourd'hui nous avons totalement réalisé et M. Le Faou, président de la SACVL, vient de commander un nouvel audit qu'il soumettra au comité d'audit de la SACVL et qui montre que l'évolution de la dette est aujourd'hui totalement maîtrisée. En effet, pendant quelques temps, on nous avait dit « vous repoussez la dette devant vous et aujourd'hui encore la situation est bonne, mais à partir de 2017-2018, cela sera une véritable catastrophe ». Non, à partir de 2017-2018, il ne reste plus qu'environ une trentaine de millions d'euros problématiques parce que nous les avons souscrits avec Dexia qui, comme vous le savez aujourd'hui, n'a plus de direction.

Il n'y a donc pas de dette future à découvrir ni d'explosion des phénomènes de la dette de la SACVL à moyen terme, ce qui permet, d'ores et déjà, puisque le contrôle de la Chambre Régionale des Comptes date un peu par rapport à la situation d'aujourd'hui, à la SACVL :

- 1- de recommencer à faire des réhabilitations lourdes,
- 2- de reconstruire du logement,
- 3- de lancer un certain nombre d'opérations nouvelles.

D'ailleurs, pour prouver que nous ne sommes pas en train de « filouter » de manière à ce que personne n'ait de doute sur ce que nous faisons, pour qu'il y ait un regard extérieur, M. Le Faou a décidé, et je trouve cela très bien, de faire noter la SACVL. Il y aura donc une agence de notation qui pourra dire ce que sont effectivement les dettes de la SACVL à moyen terme et si la situation, comme veut l'entendre l'Opposition, est aujourd'hui une situation de catastrophe camouflée. Au risque de vous décevoir « non », elle n'est pas une situation de catastrophe camouflée. Et comme nous nous sommes faits une certaine spécialité de la renégociation de la dette, nous n'avons pas peur de l'avenir dans tous les domaines et nous nous estimons capables, un jour, de restructurer notre dette.

Merci Mesdames et Messieurs. Nous allons passer aux questions du 7^e arrondissement.

a) la réalisation de l'espace vert et du mail piétonnier prévus dans l'aménagement urbain angle Berthelot-Garibaldi

M. FLACONNECHE Jean-Pierre, Maire du 7^e arrondissement : Monsieur le Maire, chers Collègues, la première question posée par le 7^e arrondissement se rapporte à la réalisation de l'espace vert et du mail piétonnier prévus dans l'aménagement urbain à l'angle des avenues Berthelot-Garibaldi.

Afin de permettre un aménagement de la parcelle située au carrefour de l'avenue Berthelot et de la rue Garibaldi, côté Ouest, le PLU a été modifié, à l'initiative du Conseil de Quartier Jean Macé et de la mairie d'arrondissement.

L'emplacement réservé inscrit en 1995 pour « place publique » a été supprimé car cela n'avait plus de sens à cet endroit là.

Dans le nouveau plan d'aménagement, un espace vert a été inscrit sur la partie Ouest de la parcelle, ainsi que la prolongation du mail piétonnier partant de la rue Jaboulay et qui devra déboucher sur l'avenue Berthelot.

Pourriez-vous, Monsieur le Maire, nous donner l'assurance que ces aménagements feront l'objet d'une consultation auprès des habitants et que cet espace vert et la prolongation du mail piétonnier seront achevés de façon concomitante à la livraison des immeubles, dont l'une des entrées donnera sur le mail ?

M. LE MAIRE : Pour être certain que vous ayez satisfaction, j'ai demandé à Mme Rivoire de suivre ce dossier, je lui donne donc la parole.

Mme RIVOIRE Françoise, Adjointe : Effectivement, sur cet emplacement en pleine évolution situé au carrefour de l'avenue Berthelot et de la rue Garibaldi, il est prévu de réaliser un espace public. Cette opération, inscrite au plan de mandat 2008-2014 après la révision PPI de mars 2012, a été votée le 14 mai 2012 sur l'appel à Projet « espaces publics et verts » pour un montant estimé à 180.000 euros.

Comme vous le disiez, cet espace a été inscrit au PLU comme « Emplacement Réservé pour Espace Vert » après concertation avec les habitants et le conseil de quartier lors de la modification n° 6 de ce dernier. Vous le savez, dans le 7^e arrondissement, la concertation avec les habitants a déjà commencé bien en amont de ce projet, et naturellement elle se poursuivra.

En effet, si notre politique doit prendre en compte le développement durable, ce n'est pas seulement pour verdir les espaces publics, mais aussi pour développer au maximum l'implication des usagers dans la conception des projets d'aménagement qui les concernent directement.

Au niveau du calendrier, je comprends bien le souhait des élus d'arrondissement, dont je fais partie, d'harmoniser les différents chantiers engagés sur ce périmètre, en particulier la réalisation d'un immeuble d'habitation, et c'est un point sur lequel nous serons particulièrement attentifs.

Aujourd'hui, le chantier de la clinique a commencé : l'une des deux grues en activité pour le chantier de la clinique est installée sur la parcelle de la Ville de Lyon destinée au square. Au regard du planning des travaux, cette parcelle pourrait être libérée dès l'été 2013. Le programme du mail et du square sera rédigé au premier trimestre 2013, en concertation avec la mairie d'arrondissement. Les études seront menées directement par la Direction des Espaces Verts, de mai à juillet 2013. Les travaux pourront être réalisés à partir de septembre 2013 pour une livraison prévue, normalement, en décembre 2013.

Le projet issu de notre première phase de concertation comprendrait un mail piétons planté d'arbres, prolongeant la promenade piétonne de la rue Camille Roy jusqu'à l'avenue Berthelot. Ce mail sera en surplomb du petit square triangulaire végétalisé simplement, et planté d'arbres lui aussi. La concertation avec les riverains a déjà mis en évidence la demande de maintien de l'aire de jeux, située à proximité immédiate et qui fonctionne très bien sur le square Baillet.

Compte tenu de ces éléments, nous allons proposer plutôt un jardin très simple et « paisible » sur ce square, qui est relativement protégé de l'avenue Berthelot. Les habitants, et en particulier le Conseil de quartier Jean Macé, seront naturellement associés dans la suite de ce projet et vous savez Monsieur le Maire que je suis très attentive sur la concertation des espaces publics dans notre arrondissement. Vous pouvez donc compter sur moi.

M. FLACONNECHE Jean-Pierre : Evidemment, je n'ai aucun doute quant à l'engagement de Mme Rivoire, partageant les mêmes objectifs, nous partagerons les mêmes résultats.

b) l'aménagement de l'Espace Mazagran – Poursuite de la concertation

M. FLACONNECHE Jean-Pierre, Maire du 7^e arrondissement : Une démarche de concertation originale s'est déroulée tout au long de la phase de conception de cet avant projet. Une « rue du projet » a ainsi été imaginée pour faciliter la concertation et l'appropriation du projet in situ, et divers ateliers ont été organisés avec les habitants.

Pourriez-vous, Monsieur le Maire, nous indiquer quelle pourrait être la poursuite de cette concertation, afin que l'adhésion des habitants du quartier à ce projet d'aménagement puisse être maintenue, sinon renforcée ?

M. CLAISSE Gérard, Adjoint : En réponse à votre question, Monsieur le Maire, je voudrais d'abord rappeler et vous le savez ici, mieux que quiconque, la spécificité de l'espace Mazagran pour lequel un projet d'aménagement est attendu maintenant depuis de nombreuses années.

La spécificité de ce quartier Sud de la Guillotière tient d'abord et avant tout, bien sûr, à son histoire et à son peuplement mais elle tient aussi à la création de l'îlot d'Amaranthes par la Galerie Tator et l'artiste Emmanuel Louisgrand. Cette intervention artistique a largement contribué à développer une identité, un imaginaire dans ce quartier constitutif qu'on peut appeler « l'esprit du lieu ».

Autour de cette intervention artistique, sont venues se greffer de multiples initiatives associatives et citoyennes, autour du jardinage, du recyclage, de l'écocitoyenneté et du vivre ensemble. Ainsi, l'espace Mazagran est devenu au cours de ces années, un lieu foisonnant d'expression et d'expérimentation artistiques, culturelles et festives. Il convenait donc de concevoir une

concertation approfondie et originale pour cet espace public, objet de multiples aspirations de la part des acteurs qui ont pleinement investi ce site, aspirations au demeurant pas toujours convergentes.

Le lancement d'une première phase de concertation consacrée à l'élaboration du programme d'aménagement a eu lieu en mai 2011. Plus de 300 personnes ont participé à cette réunion publique de lancement. C'est dire si cette concertation était très fortement attendue dans le quartier. Suite à cette réunion publique, trois ateliers d'échange ont réuni chacun de l'ordre de 80 personnes, de tous âges, de toute sensibilité. En complément, des interviews sur site ont été menées par la mission Quartiers anciens et les associations, fortement impliquées dans la concertation, ont organisé elles-mêmes leur propre recueil d'attentes et de propositions.

A l'issue de cette première phase de concertation, un comité de suivi participatif composé d'une quinzaine d'acteurs du secteur a été installé afin de répondre à leur demande d'être associés tout au long du projet de sa conception à sa réalisation.

L'équipe de maîtrise d'œuvre, je vous le rappelle, a été sélectionnée en mai 2012. Elle est composée d'un groupement Looking For Architecture et Arcadis.

La seconde phase de concertation sur l'élaboration du projet d'aménagement s'est alors déroulée de juin à octobre 2012. A nouveau 4 ateliers de concertation ont été organisés avec les concepteurs. Et comme vous le rappeliez, Monsieur le Maire, une maison du projet à ciel ouvert a été créée, dénommée « la rue du projet », en lieu et place de la rue Mazagran fermée désormais à la circulation.

Cette rue du projet a permis de préfigurer de futurs aménagements : aménagement d'une aire en stabilisé, création de mobiliers dédiés à la concertation et aux habitants, réalisation de premières plantations.

Aujourd'hui, cet avant projet est en cours de finalisation. Sa validation définitive va intervenir d'ici fin janvier. Les travaux de démolition programmés pourront démarrer début février. Et les travaux d'aménagement de la place pourront être lancés en septembre 2013. Ces travaux se dérouleront en deux phases : une première phase sur la partie Ouest qui sera livrée début 2014 et la seconde phase de travaux sur la partie Est suivra et sera livrée début 2015.

J'en arrive donc à la poursuite de la concertation sur ce projet. Vous le savez, Monsieur le Maire, nous réunissons, hasard du calendrier, après-demain le comité de suivi participatif de l'espace Mazagran justement pour arrêter les modalités à venir de cette concertation. Je peux d'ores et déjà vous en indiquer les grandes lignes :

- Une réunion de restitution dédiée aux participants des ateliers sera organisée en février ; ce sera l'occasion de présenter l'avant projet.

- Nous proposerons dans la foulée deux ateliers de concertation pour préciser les aménagements définitifs sur différents sujets, tels que les jeux pour enfants qui seront installés sur le site actuel de l'îlot d'Amaranthes ou encore les futures plantations sur cette place que tous ont souhaité très végétalisée.

- Une réunion publique de présentation du projet, de phasage des travaux, sera organisée pour l'ensemble de la population en juin 2013.

- Nous vous proposerons également d'organiser un événement participatif autour de la transplantation du jardin partagé de l'îlot d'Amaranthes qui va migrer à l'Ouest de la place, en octobre-novembre 2013.

Enfin, et j'insiste sur cet enfin là, nous donnerons suite aux demandes légitimes du Conseil de quartier de poursuivre les échanges et le dialogue sur deux dossiers qui lui tiennent particulièrement à cœur :

- le premier dossier concerne l'élaboration en cours du plan guide sur les opportunités de mutabilité des nombreux délaissés qui jalonnent la diagonale qui va de la rue Montesquieu à la rue de l'Université ;

- le second dossier concernera l'élaboration partagée du projet de territoire dans le cadre du futur CUCS. Cette concertation sera proposée par notre Collègue Louis Lévêque entre février et juin 2013, en articulation avec la concertation sur le PLUH.

Voilà, Monsieur le Maire, quelques éléments de réponse à votre question. Les occasions de poursuivre cette concertation originale ne vont pas manquer dans les mois à venir et je sais que vous-même et votre équipe y serez particulièrement attentifs.

c) la bibliothèque-médiathèque de Gerland

M. FLACONNECHE Jean-Pierre, Maire du 7^e arrondissement : Je souhaite vous interroger, Monsieur le Maire, sur le futur projet de la bibliothèque de Gerland.

Il y a un an, lors du Conseil municipal du 19 décembre 2011, nous adoptions l'opération de construction de cette bibliothèque au sein d'un programme immobilier à construire sur un terrain situé sur l'îlot Fontenay à Gerland.

Compte tenu des caractéristiques techniques et fonctionnelles d'une bibliothèque de quartier et dans un objectif d'optimisation du foncier, nous avons fait le choix d'une convention de maîtrise d'ouvrage unique confiée à l'OPAC du Rhône (dans la mesure, bien sûr, où le programme immobilier comportera 53 logements sociaux).

Par ailleurs, un maître d'œuvre a été récemment désigné.

Cet équipement public, indispensable pour accompagner le développement de Gerland, est particulièrement attendu par l'ensemble des habitants de ce quartier.

Nous vous remercions, Monsieur le Maire, de l'intérêt que vous avez toujours porté à ce projet et nous vous demandons, aujourd'hui, de nous donner des détails sur l'implantation urbaine de cet équipement, de nous préciser le calendrier prévisionnel des travaux et peut-être d'indiquer à tous ceux qui l'attendent, la tenue prochaine d'une réunion publique d'information.

M. KEPENEKIAN Georges, Adjoint : Monsieur le Maire, chers Collègues, cher Jean-Pierre, je peux donc ici confirmer la création de cette bibliothèque qui viendra remplacer l'actuel établissement de Gerland, aujourd'hui la plus petite

bibliothèque de notre ville, qui était pourtant au sein d'un quartier qui est en changement mais nous serons bientôt dans l'îlot Fontenay entre l'avenue Debourg et la rue Monod.

Cette nouvelle bibliothèque qui aura une surface de 1 120 m², c'est très précis, trois fois supérieur à celle de la bibliothèque actuelle, aura une entrée par la rue Monod, ce qui sera aussi une manière d'animer cette rue.

Originalité : elle sera intégrée dans un immeuble de 52 logements, avec la volonté d'une bonne intégration dans l'environnement bâti existant et une volumétrie générale bien traitée. Le démarrage des travaux est prévu pour octobre 2013 avec une livraison du bâtiment pour la partie logement fin 2015 et pour la bibliothèque à la mi 2016.

Ainsi, cet établissement viendra renforcer le dispositif de lecture publique dans le 7^e arrondissement au côté de la dynamique bibliothèque de la place Jean Macé, et il renforcera le réseau de bibliothèques lyonnaises qui reste, je vous le rappelle, l'un des plus importants de France.

Nous organiserons dans les temps voulus une réunion d'information avec le public de ce quartier, la mairie d'arrondissement bien sûr, et la bibliothèque municipale pour présenter ce projet et échanger autour de ces missions dans l'avenir.

Je profite peut-être de cette occasion Monsieur le Maire, si vous me l'autorisez, pour annoncer que nous avons souhaité à la suite de la dénomination des bibliothèques du Bachut, de Vaise et de la Duchère, réfléchir à une dénomination pour ce futur établissement. Nous avons envisagé de proposer le nom de Wraclav Havel pour cette nouvelle bibliothèque afin de rendre hommage à l'homme de lettres, l'homme de théâtre, le résistant et le démocrate qui nous a quittés il y a presque un an, jour pour jour, le 18 décembre 2011.

M. LE MAIRE : Je pense que si le Conseil d'arrondissement et le Comité de quartier sont d'accord avec cette appellation, cela pourrait être un très beau symbole pour ce quartier en expansion car je rappelle que nous allons construire la bibliothèque et qu'en même temps c'est l'ensemble de cet îlot que nous sommes en train d'aménager. Donc cela prend forme dans les grands projets du 7^e arrondissement et de Gerland. Monsieur Képénékian, vous qui mettez toujours un point d'honneur à ce que nous construisions l'humain avec l'urbain, je pense que la dénomination Wraclav Havel aura du sens.